

Nous avons constaté que notre gouvernement avait à sa disposition et était prêt à utiliser un grand nombre de moyens pour modifier graduellement l'évolution de l'autonomie du Nord. Depuis 1974, l'évolution en ce sens a été beaucoup plus rapide que par le passé. Nous avons encore modifié la loi sur le Yukon et la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, pour matérialiser l'intention qu'avait le gouvernement de poursuivre en ce sens, et les gouvernements territoriaux ont approuvé cette démarche. Au Yukon, le conseil territorial a été, je le répète, étendu. Nous avons récemment rencontré ces gens à Ottawa. J'espère que nous aurons bientôt l'occasion de les rencontrer au Yukon.

Les conseils des deux territoires ont été consultés avant d'apporter ces grandes modifications. Des représentants ont comparu devant le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien pour faire valoir leurs points de vue. Au cours du débat, en mars 1974, lors de la deuxième lecture du bill tendant à modifier les lois dont j'ai parlé, le ministre d'alors, qui est devenu depuis président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), a proposé d'ajouter un troisième conseiller au comité exécutif du Yukon et de faire figurer au comité exécutif des Territoires du Nord-Ouest des conseillers élus. L'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) a l'intention de faire entrer ces propositions en vigueur après les élections des conseils des territoires.

Les conseillers territoriaux prêtent leur concours à l'exécution de ces programmes. Les progrès réalisés en matière constitutionnelle et exposés plus haut montrent à l'évidence que le gouvernement est prêt à honorer les engagements qu'il a pris en se fixant comme objectifs une vraie représentation démocratique et un gouvernement responsable pour le Yukon et, par la suite, pour les territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement estime souhaitable que cette évolution soit progressive, qu'elle aille de pair avec le développement des richesses et avec l'aptitude des habitants de ces régions à prendre leurs responsabilités. Jamais nous n'avons eu autant d'intérêt à voir les autorités des territoires du Nord prendre en charge l'administration publique, mais il nous faut agir avec prudence, sans précipitation. Il existe actuellement dans les territoires du Nord un mouvement de participation spontané qu'il ne faudrait pas briser. Il faut donner aux habitants le temps de réfléchir aux changements importants qui sont apportés. Il faut qu'ils en comprennent toutes les conséquences, autant de choses qui ne s'accommodent pas de la précipitation.

On a quelquefois prétendu que le gouvernement fédéral devrait remettre aux administrations territoriales le pouvoir qu'il exerce actuellement sur les richesses naturelles de toutes les terres situées hors des municipalités. Il s'agit de richesses naturelles couvrant 40 p. 100 du territoire du Canada et représentant, je le répète, 40 p. 100 de nos réserves. A mon avis, nous ne sommes pas prêts pour l'instant à céder à un quart de pour cent de la population du Canada 40 p. 100 de nos richesses naturelles et 40 p. 100 de notre territoire.

Seul le gouvernement fédéral peut fournir l'aide financière nécessaire à l'exploitation de ces richesses. Seul il peut aider les gens à vivre dans le Nord. Il serait in-

juste d'imposer à ces populations peu nombreuses le fardeau du statut provincial. Il faut qu'elles soient prêtes à en accepter les responsabilités. J'admets que le Yukon, administrativement séparé depuis 1908, est plus prêt que les Territoires du Nord-Ouest à assumer cette responsabilité; c'est pourquoi la motion qui les lie laisse de côté le sujet que la Chambre devrait examiner bientôt.

Il faut prévoir, l'écrasant fardeau financier que constituera l'ouverture de cet énorme réservoir du Nord. Lorsque nous considérons l'étendue des Territoires du Nord-Ouest, nous en venons à la conclusion...

**Une voix:** Six heures.

**Mme Campagnolo:** J'attends que monsieur l'Orateur le déclare.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le vote!

**Mme Campagnolo:** Si les territoires étaient des provinces, ils auraient à leur disposition des revenus supplémentaires...

**Une voix:** Le vote!

**Mme Campagnolo:** ...provenant des ressources naturelles, mais ils auraient aussi plus d'obligations.

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée et, comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-49, tendant à modifier le droit fiscal, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, quand j'ai déclaré qu'il était 5 heures, je traitais des difficultés que nos règlements fiscaux ont causé à l'industrie du logement au Canada et, par conséquent, aux personnes qui cherchaient une maison ou un logement à louer, particulièrement la classe défavorisée des gagnepetit.

Il y a quelques années, on pouvait déduire de ses revenus le coût du capital investi dans les immeubles d'appartements. Le gouvernement, dans un de ses éclaircs de non-génie, a décidé de fermer cette porte. Du coup, il a supprimé l'intérêt que pouvaient avoir les particuliers disposant de capitaux à les placer dans le logement locatif.

On annonce un changement qui sera en vigueur pendant un an ou treize mois. Cette possibilité sera de nouveau offerte à nos concitoyens qui ont des capitaux à placer.